

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2011

-----

L'an deux mil onze et le dix sept février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 10 février 2011, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard DAIGNY, Maire.

**Présents** : Mmes & Mrs Bernard DAIGNY, André LESCUREUX, Jean-Michel DAMAY, Françoise GAUTHIER , Bernadette PATTE, Benoit THIBAUT, Eric GALLY, Olivier CATEL-DOBEL, Sandrine DESSEAUX, Estelle CLEUET, Corinne BOUCHARD, Philippe BARBIER et Danielle LEMAY.

**Absents excusés** : Ms. Jacques-Marie GORET et Frédéric TOUTLEMONDE.

**Pouvoir** : M. GORET a donné pouvoir à M. DAIGNY.

Madame Estelle CLEUET a été élue secrétaire.

### 1/ FINANCES COMMUNALES :

- *Subventions départementales CIDT / IDEAL* : Les crédits attribués par le Département pour subventionner le programme triennal (2009/2011) d'investissements du territoire (communes de la CCALM) sont épuisés. Pour 2011, restent les 3.000€ de subvention au titre de l'IDEAL (15% sur un plafond de 20.000€ht d'investissements divers). L'année passée, cette subvention a été demandée sur les travaux de voirie réalisés pour le compte de l'AFR sur les chemins communaux et donc déduite des sommes à reverser par l'AFR à la commune et le Maire propose de réserver cette année la subvention IDEAL à des investissements communaux. **Le Conseil approuve cette proposition par 13 voix pour et un vote blanc.** Pour rappel, la commune a pris en charge, pour ces travaux sur les chemins communaux, les frais de maîtrise d'oeuvre (1.694,06€) la TVA sur les travaux ( 9.043,94€ seront récupérés au titre du FCTVA sur 9.573,21€ de TVA totale) et 3.000€ de subvention IDEAL2010 soit 14.267,27€ et l'AFR, quant à elle, règlera les travaux ht soit 45.842,55€.
- *Copieur école – remplacement* : **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au remplacement du copieur de l'école** ( matériel actuel en panne et contrat de maintenance dénoncé par Serians) et **decide de retenir le matériel KONICA hub211 en location sur 5 ans, pour 46,25€tt/mois, avec contrat de maintenance** (déplacements technicien + main d'œuvre+ pièces détachées + consommables hors papier) **pour un coût de 12,30€ ht pour 1.000 copies** Le Maire est autorisé à signer tout document se rapportant à cette décision.
- *Répartition charges scolaires* : La commune de Mézières en Santerre demande le règlement de 3.848,20€ pour la scolarisation de 10 enfants de Plessier dans son école. Considérant que les habitants contribuent déjà par leurs impôts au fonctionnement de l'école du village, le Maire s'oppose au règlement de cette somme et demande aux Conseillers de prendre position : **10 s'y opposent également et 4 s'abstiennent.** **Le Conseil émet ensuite un avis favorable à la demande de dérogation pour scolariser une enfant atteinte de déficience auditive en école adaptée sur Amiens.** M. Eric Gally communique la cotisation 2011 au SISCO – 7.257€ - pour 20 collégiens.
- *Fractionnement du règlement des baux* : **Le Conseil Municipal décide d'encaisser les fermages des baux établis pour la location des parcelles ZH8p et ZK146 au 15 octobre de chaque année** bien que la rédaction soit établie de juin à juin.

.../...

- *Subventions fête locale – course cycliste - remb. Comité des Fêtes* : **Le Conseil Municipal décide de reconduire les subventions 2010 aux forains (Garnier O. 300€ - Mairesse T. 500€)** de ne pas donner d'accord sur la venue d'un deuxième stand de tir. Il donne son accord sur le principe d'une **subvention de 125<sup>€</sup> à l'ECMVA pour l'organisation du Championnat de la Somme du contre la Montre par équipe** par 8 voix pour et 6 abstentions – la date reste à être fixée.  
**Une subvention exceptionnelle de 396€ sera versée au Comité des Fêtes en remboursement de l'avance faite pour le spectacle de Noël.**  
Le Comité des fêtes souhaite acheter des bancs pour compléter le matériel actuel mais demande à la commune d'avancer les fonds pour permettre la récupération de TVA et réduire ainsi la dépense. **Le Conseil donne son accord sur le principe mais demande que la mise à disposition aux administrés reste gratuite.**
- *Personnel communal* : Le Maire propose aux Conseillers d'embaucher pour 6 mois dans le cadre d'un contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE) un employé à raison de 20h./mois. L'Etat prend en charge 70% du salaire brut de l'agent sur la base du SMIC. Des travaux importants de peinture sont à envisager à la salle polyvalente et dans la perspective d'installer un columbarium au cimetière, le mur d'enceinte est à rejointoyer.  
**Le Conseil donne son accord au Maire, à charge pour lui de trouver la bonne personne.**

## 2/ BATIMENTS COMMUNAUX :

- *Groupe scolaire – projet d'extension maternelle* : La perspective des effectifs aux prochaines rentrées amène la Municipalité à envisager l'extension de la maternelle – le CAUE a été contacté et le Maire présente l'ébauche établie. Mais la commune doit également tenir compte de l'actuelle réforme des collectivités territoriales qui prévoit la suppression des syndicats à vocation unique tel les syndicats scolaires et le regroupement des écoles en RPC. De plus, un réaménagement des rythmes scolaires est envisagé avec probablement la nécessité d'encadrer avec des équipes compétentes les enfants pendant le temps scolaire ainsi libéré.  
Est-il opportun de lancer dès à présent une étude ?  
**Le Conseil Municipal juge plus prudent d'attendre la prochaine rentrée.**
- *Travaux sur logements communaux* : L'extension de la mairie a été réalisée jusqu'au mur de briques d'enceinte du groupe scolaire contigu à la propriété de M. Zaborowski. Le mur de briques a été maintenu et menace de tomber chez le voisin, il convient d'en démonter 17m<sup>2</sup>. **Le Maire propose d'enlever le mur en bout de la mairie, de consolider le mur de briques de part et d'autre de l'ouverture ainsi créée et d'enduire le pignon de la mairie donnant chez M. Zaborowski. Accord des Conseillers.**  
Par ailleurs, la cave du logement communal 2 rue des écoles est envahie par les champignons, l'aération arrière ayant été condamnée lors de l'extension de ce logement. **Le Maire a donné son accord à l'ent. Giorgio pour la création d'une double aération dès les vacances de février - devis de 750€ ht.**
- *Eglise – paratonnerre* : L'arrêté du 19/11/01 prévoit, dans ses annexes, un contrôle annuel de conformité des systèmes de protection contre la foudre ; afin de se mettre en conformité avec la réglementation, **le Conseil charge le Maire de souscrire aux meilleures conditions un contrat avec une société de contrôle qualifiée.**

.../...

### 3/ QUESTIONS DIVERSES :

- *Accord Donation terrain Morel – chemin du Tour de ville* : Les travaux d'extension de réseaux sont en cours de réalisation ; reste à régler le transfert de propriété de la bande de terrain (parcelle ZD79 - 136m<sup>2</sup>) le long des parcelles de M. Morel pour amener le chemin à une largeur de 8m sur toute sa longueur jusqu'au contournement de la propriété de M. Damay. Ce transfert doit s'effectuer par donation, moins onéreuse pour la commune, les frais étant d'env. 500€. **Le Conseil accepte la donation de la parcelle ZD39 et autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.**
- *Aménagement RD 934* : Le Maire présente succinctement aux Conseillers le projet d'aménagement de l'Axe Amiens-Roye et rapporte les objectifs poursuivis par le Département en plus des contournements de Bouchoir et Domart sur la Luce.
- *Réunions Syndicat d'Eau Potable* : Le Maire rappelle aux délégués l'importance de leur présence aux réunions à la demande du Président dudit syndicat.
- *Feu d'artifice* : **Le Conseil décide de reconduire le feu d'artifice du 13 juillet auprès du même fournisseur et dans les mêmes conditions ( coût, modalité de tir)**
- *Contrôle technique chariot élévateur* : Constats ont été faits sur l'usure des fourches ( non utilisées par la commune) et la chaîne distendue (allongement supérieur à 3%). Un contrôle semestriel doit être effectué. La chaîne sera remplacée.
- *Frais de stage* : L'association des Maires propose un programme de formation pour les élus ; Mme Gauthier est inscrite pour celle du 9 mars – Bulletin Municipal – le Maire propose de prendre en charge les frais de stage. Accord unanime – Le calendrier sera, à l'avenir, communiqué aux Conseillers.
- *Grange Kornoutytch* : L'intéressé n'a pas retiré son recommandé le mettant en demeure de clôturer son terrain afin d'en éviter l'accès ; pour parfaire, maintenant l'intéressé a fait déposer un tas de fumier sur son terrain. Des photos ont été prises.
- M. Thibaut demande au Maire d'intervenir pour que M. Quadri taille sa haie, ruelle de Mézières.  
M. Barbier signale des chiens divagants ; Mme Patte confirme. Une note sera mise dans le bulletin municipal.  
Mme Desseaux signale la vitesse excessive rue du 11 novembre.  
M. Gally rapporte que plusieurs chats ont été empoisonnés dans son quartier, ce qu'il déplore vivement.  
Une recrudescence de lapins et de pigeons a été observée ; le Maire se renseignera sur les moyens à la disposition de la commune pour les enrayer.
- Les remerciements de Mme Mireille Huslaing pour le colis de Noël sont transmis.
- Plus de 4.900 kg de textiles et de chaussures ont été collectés en 2010 dans le conteneur du Relais. Le Maire transmet leurs remerciements.
- M. Lescureux informe le Conseil du souhait de la compétence de l'Aménagement de l'espace de la CCALM de voir le tri des déchets s'effectuer au cimetière et propose des composteurs.
- M. Viltart a repris le bac à sel qu'il avait laissé à la commune ; il a été remplacé par une cuve de pulvérisateur d'occasion (100€).

Le présent extrait a été affiché à la porte de la mairie, en exécution de l'article 56 de la Loi du 5 avril 1884.

En Mairie, le 21 février 2011

Le Maire,

